



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2019

Conseillers élus : 11
En fonction : 11
Présents : 9

Sous la présidence de M. BRUMBTER Bernard, Maire de la Commune

Membres présents :

MM. BRUMBTER Bernard (Maire), JACKY Eric (1er Adjoint), MAHLER Etienne (2ème Adjoint), KRAPFENBAUER Marc (3^{ème} Adjoint), MERCKLING Claude et PHILIPPS Raymond

Mmes BALTZER Anne, BALZER Vanessa et PINTO FERREIRA Tania

Membres excusés : MM. KOEHLER Patrice et LUCKEL Christian

Date de convocation : 4 avril 2019

Ouverture de la séance : 20 h 35

M. le Maire ouvre la séance à 20h35 et les conseillers municipaux procèdent à l'approbation et à la signature du procès-verbal de la dernière séance.

Objet I : **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Hanau de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre**
Avis sur le PLUi arrêté

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-15 et R.153-5 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Saverne, approuvé le 22/12/2011 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Hanau en date du 29/10/2015 prescrivant l'élaboration du PLUi ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi au sein du conseil municipal en date du 25 avril 2017 ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUi au sein du conseil communautaire en date du 18/05/2017 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24/01/2019 arrêtant le projet de PLUi ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Le PLUi est le document d'urbanisme qui traduit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire intercommunal pour les années à venir, et fixe en conséquence les règles et orientations relatives à l'utilisation du sol. Une fois approuvé, il sera opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, et ouverture d'installations classées.

L'élaboration du PLUi, engagée en 2015 par la Communauté de communes du Pays de Hanau, a fait l'objet, tout au long des études, d'une concertation avec le public, d'échanges avec les personnes publiques associées et de travaux en collaboration avec les communes membres.

Le 24/01/2019, la Communauté de communes a arrêté le projet de PLUi. En application des articles L.153-15 et R.153-5 du code de l'urbanisme, les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de cette date pour émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet de PLUi arrêté qui les concernent directement. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le Maire présente le PLUi et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent la commune.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : par 7 voix pour et 2 abstentions

Décide :

- de donner **un avis favorable** aux orientations d'aménagement et de programmation du projet de PLUi du Pays de Hanau de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre arrêté le 24/01/2019 qui concernent directement la commune.
- de donner **un avis favorable** aux dispositions du règlement (règlement et plans de règlement) du projet de PLUi du Pays de Hanau de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre arrêté le 24/01/2019 qui concernent directement la commune.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet **d'un affichage en mairie** conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saverne,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre

Objet II : Affectation du produit de la chasse

M. le Maire informe les conseillers du montant des cotisations foncières pour la commune de Schillersdorf communiqué par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricole du Bas-Rhin qui est dû par les propriétaires de terrains non bâtis : il est de 13.848,00 € pour l'exercice 2019, soit un montant presque identique à l'exercice 2018.

Comme tous les ans, il convient de décider quelle part du produit de la location de chasse, à savoir 8.050,00 €, sera affecté pour couvrir ce montant, étant entendu que pour les exercices 2016, 2017 et 2018, ce produit a été conservé par la commune pour des raisons de situation budgétaire.

Après en avoir délibéré et au vu de l'amélioration de la situation budgétaire, il est décidé, d'affecter la moitié du produit de la chasse en couverture de la cotisation à la Caisse Accident Agricole, soit un montant de 4.025,00 € qui sera inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2019.

Objet III : Vote des taux des impôts directs locaux

M. le Maire soumet aux conseillers l'état de notification des bases prévisionnelles n° 1259 M pour les taxes directes locales, pour lequel le produit fiscal attendu s'élève à 103.247.- € et 6.324.- € d'allocations compensatrices.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre les préconisations de la commission finances et de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales décidés en 2018, pour l'exercice 2019. Ils seront donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 14,74 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,28 %

Objet IV : Compte de Gestion 2018 – Commune

Le Compte de Gestion 2018 transmis par le trésorier est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux, les écritures et le résultat communiqués étant identiques au compte administratif.

Objet V : Compte Administratif 2018 - Commune

M. le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 et donne lecture des dépenses et recettes réalisées.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. Eric JACKY, Adjoint au Maire, approuve à l'unanimité le Compte Administratif arrêté comme suit, M. Bernard BRUMBTER, Maire, ayant quitté la salle :

- Dépenses de fonctionnement : 279.339.53 €
- Recettes de fonctionnement : 345.720.40 €
- Soit un excédent de fonctionnement de : 66.380.87 €

- Dépenses d'investissement : 226.182,58 €
- Recettes d'investissement : 271.151,75 €
- Soit un excédent d'investissement de : 44.969,17 €

Ceci représente donc un excédent pour l'exercice 2018 de 111.350,04 €.

En tenant compte des résultats de l'exercice précédent, le résultat global de clôture pour 2018 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement : 155.494,69 €
- Excédent d'investissement : 2.625,49 €
- Soit un excédent global de clôture de : 158.120,18 €**

Objet VI : Affectation du résultat 2018

Sur proposition de M. le Maire, il est décidé à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Excédent de fonctionnement : 155.494,69 €

- 122.494,69 € en report à nouveau
- 33.000,00 € en affectation au compte 1068 pour tenir compte des restes à réaliser de l'exercice 2018 (9.402,45€) et pour le remboursement partiel de l'emprunt réalisé en 2017 pour le projet de rénovation de l'église.

Objet VII : Budget primitif 2019 - Commune

M. le Maire présente le projet du Budget Primitif 2019 aux conseillers.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses et recettes : 372.000,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses et recettes : 142.600,00 €

(dont 9.402,45 € de dépenses d'investissement en restes à réaliser sur l'exercice 2018).

Objet VIII : Remboursement anticipé partiel d'un prêt

Considérant la situation budgétaire de l'exercice 2019 et au vu des dispositions prévues par le contrat de prêt pour la rénovation intérieure de l'église (phase 2), d'un montant de 100.000,00 €, signé avec la Caisse de Crédit Mutuel de la Région d'Ingwiller en date du 20 octobre 2017, à savoir la possibilité d'un remboursement anticipé avec les subventions allouées pour le même objet que celui financé, M. le Maire propose un remboursement partiel de ce contrat pour un montant de 50.000,00 €. En effet, le solde des différentes subventions à recevoir sur l'exercice 2019 (Conseil Départemental, UEPAL et paroisse, TDIL et DETR), s'élève à cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le remboursement anticipé d'un montant de 50.000,00 € pour le prêt contracté en octobre 2017 et il est décidé de demander la diminution de la durée du prêt prévue initialement sur 20 ans (celui-ci serait donc remboursé en totalité à fin septembre 2027). Un courrier recommandé sera adressé en ce sens à la Caisse de Crédit Mutuel.

Objet IX : Office National des Forêts

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier des représentants des personnels de l'Office National des Forêts alertant sur la situation préoccupante de l'ONF et demandant le soutien des communes forestières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Schillersdorf réaffirme son attachement au régime forestier son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1.500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400.000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la ré-affirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Objet X : Divers

- Elections européennes : Le tableau pour le bureau de vote lors des élections européennes du dimanche 26 mai 2019 a été transmis aux conseillers.
- RPI Bischholtz-Mulhausen-Schillersdorf : M. le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion concernant l'avenir du RPI avec la Commune d'Ingwiller, et la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre. En effet, en raison du nombre peu important de naissances enregistré ces dernières années, l'effectif du RPI est en constante diminution et en cas de nouvelle fermeture de classe, l'option de classes multi niveaux avec pour conséquence un enseignement de moindre qualité serait à l'ordre du jour. Pour éviter cette situation et à terme pouvoir proposer un accueil périscolaire avec possibilité de cantine, il est envisagé un regroupement avec la Commune d'Ingwiller qui disposerait de la place nécessaire pour accueillir les élèves des trois communes étant donné qu'elle rencontre le même problème de la baisse de la natalité.
- L'information est communiquée que le culte d'inauguration de l'église aura lieu le dimanche 30 juin 2019 à 16h00.
- Sortie forêt : la date du 25 mai 2019 est retenue pour une sortie accompagnée de l'agent forestier (à confirmer en fonction de sa disponibilité).
- Mme BALTZER Anne transmet les félicitations pour la mise en place de la belle décoration de Pâques par le « cercle des bricoleuses »

La séance est levée à 22 h 45

Rappel des délibérations prises :

1. Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Hanau de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre
2. Affectation du produit de la chasse
3. Vote des taux des impôts directs locaux
4. Compte de Gestion 2018 – Commune
5. Compte Administratif 2018 - Commune
6. Affectation du résultat 2018
7. Budget primitif 2019 – Commune
8. Remboursement anticipé partiel d'un prêt
9. Office National des Forêts
10. Divers

Liste des membres présents :

BRUMBTER Bernard

JACKY Eric

MAHLER Etienne

KRAPFENBAUER Marc

BALTZER Anne

BALZER Vanessa

MERCKLING Claude

PHILIPPS Raymond

PINTO FERREIRA Tania